



Etude 2006

La participation parentale dans l'Enseignement
Officiel en Communauté française (vol. I)

« Quelles pistes envisager face à la baisse de la participation parentale ? »

Etude réalisée par : **Olivier Van Peteghem**

Etude documentée par : **Anne Marione**

Conseiller scientifique : **Roger Monnier** – Docteur en sciences
psychopédagogiques et ancien président du Conseil des parents
d'élèves de la Communauté française

Remerciements

La FAPEO tient à remercier chaleureusement :

- *M Roger Monnier pour avoir accepté la tâche de conseiller scientifique ;*
- *M Luc Carton pour ses précieux conseils ;*
- *Mme Marie-Christine Lienard pour son aide précieuse.*

Table des matières

Avant-propos.....	4
Introduction.....	4
1 ^{ère} partie : Définitions, historique de la relation famille–école et quelques caractéristiques actuelles.....	6
1. Approche de l'idée de participation parentale.....	6
2. Approche de l'idée de partenariat.....	7
2.1. Tentatives de définition.....	7
2.2. Les conditions d'un partenariat.....	8
2.3. Les différents types de partenariat.....	8
3. Evolution de la relation Famille-Ecole.....	9
4. La relation Famille-Ecole aujourd'hui.....	12
2 ^{ème} partie : Hypothèses et développement.....	13
1. Hypothèses.....	13
1.1. Les parents sont découragés.....	13
1.2. La montée de l'individualisme.....	13
1.3. Le refus plus ou moins conscient de prendre des responsabilités	14
1.4. Difficulté « d'opérationnaliser » la relation Famille-Ecole....	15
1.5. La participation parentale resterait faible même là où elle est encouragée par la loi.....	15
1.6. Manque de temps.....	15
1.7. Les parents font confiance à l'école.....	16
2. Développement.....	16
2.1. Evolution de la famille.....	16
2.1.1. Les familles monoparentales.....	16
2.1.2. Les familles recomposées.....	18
2.1.3. Les familles homoparentales.....	19
2.2. Le niveau d'instruction des parents.....	20
2.3. Evolution de l'école.....	20
2.4. Modalités d'organisation des relations Famille–Ecole....	21
3 ^{ème} partie : Analyses et critiques.....	23
Conclusions : « quelles pistes de réflexions sont envisageables ? ».....	26
Bibliographie.....	31

Avant-propos

Suite à l'observation par de nombreux acteurs de terrain de la diminution constante de la participation parentale, il a été décidé de réaliser une étude qui porte sur ce sujet.

Cette étude sera divisée en deux volumes. Le premier, purement théorique, aura pour but de constater qu'effectivement la participation parentale est réellement en baisse, d'essayer d'en déterminer les causes et de tenter de dégager certaines pistes de réflexion pouvant mener à des actions concrètes qui seraient susceptibles d'inverser la tendance et d'inciter les parents à plus s'impliquer dans la vie de l'école et la scolarité de leur(s) enfant(s).

Dans le second volume, nous partirons de cas pratiques que sont les réponses à un questionnaire que nous avons adressé à l'occasion du quarantième anniversaire de la FAPEO aux différents ministres de l'enseignement depuis 1966 à nos jours. Ce questionnaire sera complété par un autre s'adressant directement aux parents d'élèves de l'Enseignement Officiel de la Communauté française. De ces deux questionnaires, nous essaierons de tirer les conclusions qui s'imposent et, à nouveau, nous dégagerons des pistes d'actions, plus concrètes, afin de remédier à la situation.

Introduction

« Dans le monde entier se développe à la faveur de l'élévation du niveau moyen de culture un vaste mouvement d'associations de parents et d'éducateurs qui cherchent à trouver ensemble les moyens de transformer les jeunes en adultes autonomes. »¹

Voilà une phrase qui illustre bien ce qu'on peut appeler l'âge d'or de la participation parentale. En effet, dans la mouvance de mai 68, le mouvement parental n'a cessé de croître au cours des années 70 jusque dans les années 80. Ce n'est qu'après celles-ci que la participation semble être en diminution constante.

« Plus l'institution s'est ouverte aux usagers (ndlr : les parents), plus ceux-ci semblent se désengager. »²

¹ ROGER, Y. ; couverture du Infor Parents ; février 1979.

² BALLION, R. ; « Les Parents Consommateurs d'Ecole » ; in Flash-Infor Parents ; novembre-décembre 1991.

Voici une autre phrase que l'on peut considérer comme illustrative de l'état actuel de la participation parentale dans laquelle réside le constat paradoxal que pose Robert BALLION.

En effet, depuis plusieurs années maintenant, il semble que la participation parentale a tendance à s'étioler en termes d'importance numérique et de qualité de la participation.

C'est en tout cas ce que constate l'ensemble de nos associations de parents qui ont de plus en plus de mal à mobiliser les parents d'élèves pour les activités qu'elles organisent. Souvent, elles éprouvent même des difficultés à trouver des parents désireux de s'engager dans le comité de l'association.

Il n'y a pas que celles-ci qui connaissent une diminution de la participation, les commissions portant sur des thèmes divers tels l'accueil extrascolaire, internet à l'école..., où devraient siéger des parents d'élèves, interpellent régulièrement notre Fédération sur le problème du déficit de la participation parentale. En clair, ils ont des difficultés à trouver des parents motivés pour venir y participer. Dès lors, ce sont des bénévoles ou des permanents de la FAPEO qui assument la représentation parentale.

La FAPEO, elle-même, est forcée de constater la déliquescence du mouvement parental et ce par deux biais : le nombre d'associations de parents affiliées à la FAPEO qui est en constante diminution et le nombre de parents présents aux activités proposées par la fédération qui est lui aussi de plus en plus faible.

Et le phénomène dépasse de loin nos frontières. Au Québec, par exemple, Mme Diane MIRON, présidente de la Fédération de Comités de Parents du Québec (FCPQ), déclarait dans un entretien en 2004 à propos de l'avenir de sa fédération : « *Nous sommes actuellement en démarche d'orientation stratégique. Il est devenu impérieux de faire le point sur l'avenir de la participation et sur celui de la Fédération (...) Nous pensons que l'avenir de la Fédération repose entre autres, sur sa capacité à rejoindre et à refléter les préoccupations des parents de la base.* »³

C'est le but de cette étude : comprendre ce qui s'est passé entre ce que l'on peut appeler l'âge d'or et ensuite le déclin du mouvement parental et ce, afin de pouvoir mieux répondre aux besoins actuels des parents.

³ GERE, G. ; « L'Evolution de la Participation des Parents à la Vie de l'Ecole » ; Entretien avec Mme Diane MIRON ; 2004.

1^{ère} partie : Définitions, historique de la relation Famille-Ecole et quelques caractéristiques actuelles

Tout d'abord, nous allons procéder à la définition de concepts importants que sont la participation parentale et le partenariat avant d'établir un historique de la relation Famille-Ecole et d'énumérer quelques caractéristiques actuelles de cette relation.

1. Approche de l'idée de participation parentale

L'idée de participation peut revêtir diverses significations en fonction du contexte dans lequel elle apparaît.

Par exemple, dans le contexte économique, il s'agira d'un système dans lequel les salariés d'une entreprise pratiquent la concertation et sont associés aux profits et, éventuellement à la gestion de cette entreprise.

Dans le contexte juridique, on parlera de la participation aux acquêts qui est un régime matrimonial selon lequel, à la dissolution du mariage, chacun des époux a droit à une somme égale à la moitié des acquêts réalisés par l'autre. Les acquêts étant les « *biens acquis à titre onéreux pendant le mariage par l'un ou l'autre des époux ou bien les deux* ». ⁴

Dans le contexte général, cette idée recouvre tout ce qui a trait au fait de prendre part à quelque chose, de s'investir, de s'associer...

Et enfin dans le contexte scolaire, lorsqu'on parle de participation parentale, on entend surtout la manière dont un parent prend part dans la scolarisation de son (ses) enfant(s). Les formes que peut prendre la participation sont très variables d'un parent à l'autre. Il peut s'agir pour un parent d'aider son (ses) enfant(s) à faire ses (leurs) devoirs, faire réciter ses (leurs) leçons, avoir des contacts réguliers avec les enseignants et la direction de l'école, suivre les activités organisées par l'association de parents, s'y engager, s'investir dans le Conseil de participation... Il est en effet généralement admis qu'il y a deux formes principales de participation parentale à savoir la participation au domicile et la participation à l'école.

Loin de nous l'idée de négliger l'importance de l'aide parentale au domicile pour les devoirs et leçons mais, dans le cadre de cette étude, nous nous limiterons à entendre par participation parentale la

⁴ Petit Larousse illustré ; 1988.

participation des parents au sein même de l'école que ce soit en participant aux activités de l'école, de l'association de parents, aux prises de décisions dans l'association de parents, dans le Conseil de participation... C'est-à-dire lorsqu'ils deviennent des acteurs à part entière et au même titre que les autres intervenants dans le monde éducatif.

2. Approche de l'idée de partenariat

Le partenariat est, selon nous, une des formes particulières et privilégiées que peut revêtir la participation parentale. Nous allons tenter de définir ce qu'est un partenariat, citer les conditions qu'il requiert et énumérer les différents types de partenariat.

2.1. Tentatives de définition

Le terme est apparu en 1987 dans le Larousse : « *le Larousse se place d'emblée dans une approche systémique en décrivant le partenariat comme un système associant des partenaires* (ndlr : sociaux ou économiques). »⁵ Pour comprendre le système, il faut donc bien saisir les interrelations entre les partenaires et les niveaux d'actions. Cette notion est liée à l'économie libérale et à l'économie de marché. Lorsqu'on s'engage dans un partenariat, il y a l'attente d'un bénéfice, d'une plus-value. La notion de plus-value est extrêmement importante car s'il n'y en a pas, le partenariat perdrait automatiquement sa raison d'être.

Le colloque de l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP) en 1993 a défini le partenariat comme étant « *le minimum d'action commune négociée visant à la résolution d'un programme reconnu commun* ». ⁶

Selon ZAY, en 1994, « *l'apparition de ce terme en éducation se situe dans le cadre d'un changement de conception et de rôles entre les établissements scolaires et les agents ou organismes de leur environnement.* »⁷ Il rappelle encore qu'étymologiquement le terme renvoie aux notions de partage, de séparation et de division.

Se pose ici un problème de frontière de l'ouverture de l'établissement scolaire à son environnement car il n'est pas toujours évident pour les enseignants de s'ouvrir vers l'extérieur et d'accepter que des non-professionnelles puissent donner leur avis. Il est aisément compréhensible que certains d'entre eux

⁵ MERINI, C ; « Histoire et Essai de Définition » ; in Observatoire des Zones Prioritaires ; 2001.

⁶ Idem

⁷ Idem

ressentent le désir de participation des parents comme une ingérence, une intrusion dans leur domaine réservé.

D'après Corinne MERINI, « *la mission de l'école n'est pas uniquement de répondre aux besoins de la communauté locale. Elle se situe dans un projet éducatif national beaucoup plus vaste, voire dans une perspective universelle, qui peut transcender des conceptions locales.* »⁸

*« L'œuvre générée par un partenariat est donc susceptible de modifier le regard sur soi, d'enrichir sa pratique et de contribuer à reconstruire son identité. Mais au départ, une telle action n'est pas perçue comme forcément aisée à réaliser parce qu'elle débute par une remise en cause, souvent sous le regard des autres, de ses certitudes et de son image. Cette fragilité soudaine de son identité professionnelle, cette disparition des repères sécurisants, ce flou des représentations jusqu'ici maîtrisées constituent des prises de risque qui contraignent à l'initiative, à l'innovation et à la recomposition ».*⁹

La Direction régionale de Mauricie et du Centre-du-Québec propose également une définition du partenariat : « *L'exercice d'un pouvoir en collégialité dans le respect des compétences de chacun visant un objectif partagé : la réussite des élèves.* »¹⁰

On constate que ce qui ressort de ces différentes définitions est l'idée d'un partage, d'une collaboration entre les différents acteurs de l'éducation que sont, entre autres, les parents et les enseignants. Un élément essentiel qui s'en dégage, comme nous l'avons déjà souligné, est la nécessité que cet échange soit bénéfique et qu'il en résulte une plus value dans l'intérêt des enfants.

2.2. Les conditions d'un partenariat

La Direction régionale de Mauricie et du Centre-du-Québec a défini quelques conditions à respecter pour qu'un partenariat soit viable.

Le partenariat nécessite l'existence d'un parti pris pour l'action concrète, pour le travail et la prise de décision en collégialité, pour la concertation et le partage du pouvoir. Mais également, un engagement à participer aux travaux, à reconnaître la nécessité de compromis, à respecter l'autonomie des partenaires. Et enfin, les discussions doivent être centrées sur les services aux élèves,

⁸ MERINI, C ; « Histoire et Essai de Définition » ; in Observatoire des Zones Prioritaires ; 2001.

⁹ Idem

¹⁰ Direction Régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec ; « Le Fonctionnement des Conseils d'Établissement ; Participation et Règles de Régie interne » ; Juin 1999.

respectueuses de l'opinion de chacun, facilitées par la simplicité des règles de fonctionnement.¹¹

2.3. Les différents types de partenariat

Bien qu'il y ait une constante dans la signification du terme partenariat, à savoir qu'il suggère une ouverture de l'école envers son environnement, on peut les catégoriser selon différents types en fonction de critères variables. Ces différents types de partenariat s'appliquent aux écoles européennes et d'outre-Atlantique.

Au sein d'un système éducatif fortement centralisé (comme en France), le partenariat signifiera l'ouverture aux parents qui participeront à certaines prises de décisions de l'établissement scolaire. Ce ne sera pas la même chose dans les pays où la population locale est beaucoup plus proche de la direction des organisations scolaires comme la Suisse ou le Canada.¹²

Là où les administrations scolaires sont plus décentralisées, les responsabilités seront plus partagées et la participation, notamment, des parents y est instituée. Dans ce cas, le terme de partenariat fera plutôt référence à une ouverture de l'établissement scolaire envers l'environnement socio-économique, parfois même avec l'entreprise.¹³

Dans des systèmes très hiérarchisés, « *la notion de partenariat peut être utilisée pour référer à une volonté d'une nouvelle répartition des pouvoirs et des collaborations entre agents à l'intérieur même du système.* »¹⁴

Ou encore, « *le partenariat peut constituer un discours qui se veut mobilisateur pour revitaliser l'engagement des personnels dans leur tâche, pour améliorer leur collaboration actuelle et revoir la qualité de la prestation des services éducatifs offerts.* »¹⁵

Le partenariat tel qu'on l'entend à savoir, une collaboration entre deux parties pour la recherche d'une plus-value, prend ici tout son sens et s'inscrit fort logiquement dans le cadre de la relation Famille-Ecole.

Il n'est pas inutile d'en retracer quelques étapes.

¹¹ Idem

¹² PELLETIER, G. ; « Le partenariat : du discours à l'action » ; Université de Montréal ; Québec ; in *Revue des Echanges*; vol 14 ; n°3 ; Septembre 1997.

¹³ Idem.

¹⁴ Idem.

¹⁵ Idem.

3. Evolution de la relation Famille-Ecole

Pour l'anecdote, il semblerait que les premières traces de création d'une association de parents seraient apparues en France en 1789.

Plus exactement dans la commune de Voires-sur-Marne, près de Sagny, où les habitants adressèrent ce qu'on appelait alors une « remontrance à Nos Seigneurs ». Le but de cette remontrance était d'apporter une somme de cent livres afin de rétribuer un maître d'école pour élever les enfants de la commune, « *cette moitié de notre vie* » comme ils l'écrivèrent alors. Seuls deux parents purent signer la remontrance, alors que les autres parents, étant analphabètes, y apposèrent une croix.¹⁶

L'analphabétisme, ou plutôt, la diminution de celui-ci joua d'ailleurs un rôle important dans la multiplication des associations de parents. C'est avec l'apparition de la première obligation scolaire en 1914 que le niveau d'instruction et la proportion d'enfants scolarisés et donc alphabétisés augmentèrent.

Ce qui eut pour conséquence logique et directe d'augmenter le niveau d'instruction des parents avec quelques années de décalage lorsque les premières générations d'élèves « obligés » devinrent parents à leur tour.

En Belgique, depuis 1983, l'obligation scolaire a été élargie jusqu'à l'âge de 18 ans. Ce qui signifie que les enfants doivent être inscrits dans une école et suivre régulièrement les cours dès l'année scolaire de leur six ans jusqu'à l'année scolaire de leur dix-huit ans.¹⁷ Notons qu'il existe la possibilité de suivre un enseignement à domicile.

Mais, comme dit précédemment, c'est en 1914 que l'obligation scolaire est apparue pour la première fois en Belgique et concernait les enfants âgés de 6 à 14 ans.¹⁸

Cette obligation a été créée afin de lutter contre l'exploitation de la force de travail des mineurs et leur donner la possibilité de s'instruire et d'augmenter leurs capacités et donc leurs possibilités d'avenir dans le but avoué d'améliorer le niveau économique et social du pays.

Selon Roger MONNIER, ancien président du Conseil des Parents d'Elèves de la Communauté française et psychopédagogue, l'histoire de l'évolution des relations Famille-Ecole est marquée par quatre temps principaux.¹⁹

¹⁶ ARNAUTS, N. ; « Code FAPEO ; Historique ; Notre Histoire » ; 2005.

¹⁷ Voir loi concernant l'obligation scolaire : L29-06-1983 ; article 1^{er} - § 1^{er}.

¹⁸ Loi du 19 mai 1914.

¹⁹ MONNIER, R. ; « La Participation des Parents à l'Ecole » ; in Flash-Infor Parents ; nov déc 1994.

- Dans un premier temps, la famille et l'école sont perçues comme deux mondes séparés. Rappelons que, comme nous venons de le voir, les parents étaient majoritairement analphabètes à cette époque.
- Ensuite, vient une période d'information des parents par l'école. Ces séances d'information se déroulaient la plupart du temps à l'occasion principalement des festivités annuelles.
- Puis sous la pression des parents, une collaboration progressive s'est installée entre les parents et l'école. C'est à cette époque que les associations de parents se multiplient.
- L'étape la plus récente est la reconnaissance de la participation parentale dans les textes légaux. Par exemple, le décret « Missions » paru en 1997 désigne la FAPEO comme seule interlocutrice reconnue pour l'Enseignement Officiel dans son article 69 alinéa 5 : *« Sont reconnues comme représentatives d'une part la fédération des associations de parents de l'Enseignement Officiel, d'autre part l'Union des fédérations des associations de parents de l'enseignement catholique. »*²⁰

Cette évolution reflète la prise en considération de plus en plus importante de la participation parentale et de l'augmentation du niveau d'instruction des parents.

Rollande DESLANDES, professeur des sciences de l'éducation à l'Université du Québec, a établi une évolution des théories se rapportant à la relation Famille-Ecole qui se rapproche de celle de Roger MONNIER tout en y apportant un nouvel éclairage.

Rollande DESLANDES discerne deux grandes périodes caractéristiques : les années 30-50 où régnait la séparation institutionnelle et les années 70-80 où une coopération entre les familles et l'école se développe.

Elle propose encore de théoriser les différentes étapes de l'évolution de la relation Famille-Ecole²¹ :

- Le modèle de l'influence distincte, c'est-à-dire que tout comme selon Roger MONNIER, la famille et l'école sont perçues comme deux mondes bien distincts.

²⁰ Décret « Missions » ; 1997.

²¹ DESLANDES, R. ; « Théories relatives à la Relation entre l'Ecole et les Familles » ; 2001.

- Le modèle de l'influence séquentielle selon lequel lors des premières années de la vie de l'enfant, ce sont les parents les premiers éducateurs tandis que ce rôle revient aux enseignants lors de la scolarité de l'enfant. Ensuite, le jeune adulte assume lui-même son éducation.
- Le modèle de l'influence intégrée, il s'agit d'un « *ensemble de cercles concentriques d'interactions d'influences entre les individus et les nombreux environnements auxquels ils appartiennent* ».
- Le modèle de l'influence partagée qui décrit la coopération et la complémentarité entre la famille et l'école. Depuis peu, on y ajoute une troisième sphère qui est la communauté.

4. La relation Famille-Ecole aujourd'hui

Depuis une trentaine d'années, les relations Famille-Ecole ont sensiblement évolué. Nous allons, ici, passer en revue un certain nombre de caractéristiques de ces relations. Nous allons pour ça, nous baser essentiellement sur un article de Cléopâtre MONTANDON²², ancien professeur de sociologie de l'éducation de l'Université de Genève.

Il semblerait que la fréquence et la nature des relations parents-enseignants soient influencées par les caractéristiques de l'élève tels son âge, son niveau scolaire ou encore ses résultats. Par exemple, les contacts diminueraient avec l'augmentation des degrés. Ce phénomène serait dû au fait que les enseignants des degrés supérieurs ne sollicitent pas les parents ou moins. Il faut ajouter à cela qu'à partir d'un certain âge, les élèves peuvent voir eux-mêmes comme une intrusion dans leur vie privée la venue de leurs parents dans l'école

Du point de vue des enseignants, leur ouverture aux parents serait tributaire de l'image que les premiers ont d'eux-mêmes et de leurs compétences. Plus leur image serait négative, plus ils seraient réticents à entretenir des relations régulières avec les parents de leurs élèves.

Du côté des parents, on retrouve un peu le même phénomène. A savoir que les contacts seraient influencés par l'origine sociale, ethnique, le niveau d'études, les projets pour leurs enfants... Les contacts sont plus

²² MONTANDON, Cl. ; « Les Relations des Parents avec l'Ecole » ; in Lien Social et Politiques ; 1996.

fréquents chez les parents dont le niveau d'instruction et les ressources socio-économiques sont élevés. Ce qui ne signifie pas que les parents des couches sociales plus populaires ne soient pas en demande vis-à-vis de l'école mais ils n'ont probablement pas toujours les outils nécessaires pour s'exprimer clairement sur leurs attentes.

On le voit, une tendance commune se dégage de ces deux derniers points. Lorsque les parents ou les enseignants ne se sentent pas pleinement en confiance vis-à-vis de leurs interlocuteurs et ne sont pas sûrs de leurs compétences ou de leurs aptitudes à dialoguer d'égal à égal, ils préfèrent éviter les contacts directs.

Il existerait également un lien entre le type de mode de fonctionnement de la famille et les rapports à l'école. Plus la famille fonctionnera selon un mode associatif, c'est-à-dire qui favorise l'autonomie des individus et les relations avec le monde extérieur, plus la coopération avec l'école sera poussée. A l'inverse, plus le mode de fonctionnement sera de type fusionnel, à savoir que la famille mettra l'accent sur la cohésion du groupe familial et sera réticente aux contacts avec le monde extérieur, plus il y aura, en toute logique, de la distance avec l'école voire de l'opposition.

Les caractéristiques physiques des écoles semblent aussi jouer un rôle comme la taille ou la situation géographique des bâtiments. Les grandes écoles situées dans les centres-villes maintiendraient une plus grande distance avec les parents.

2^{ème} partie : Hypothèses et développement

1. Hypothèses

Il y a beaucoup d'écrits sur la question, nous avons pu en tirer quelques hypothèses à propos de la baisse de la participation parentale dont une partie est énumérée dans un article de Robert BALLION²³. Nous les avons complétées par d'autres hypothèses qui nous semblaient justifiées.

1.1. Les parents sont découragés

Les parents se décourageraient face aux résistances des institutions scolaires, des chefs d'établissement et des enseignants verraient dans le désir des parents de prendre part

²³ BALLION, R. ; « Les Parents Consommateurs d'Ecole » ; Infor Parents ; novembre-décembre 1991.

au bon fonctionnement de l'école et aux prises de décision en matière d'éducation, une tentative d'ingérence.

Certains peuvent être découragés par le fait qu'ils ne sont pas toujours reconnus comme légitimes pour débattre des sujets pédagogiques et se retrouvent « cadennassés » dans des activités plus concrètes tels des Fancy-fair... Nous y reviendrons dans la conclusion.

1.2. La montée de l'individualisme

L'individualisme est un trait caractéristique de la période que nous vivons actuellement et que les sociologues nomment la postmodernité.

Il s'agit d'une période née en réaction à l'âge de la modernité. C'est-à-dire que la modernité se caractérisait essentiellement par une croyance en la raison qui était censée pouvoir mener l'homme à résoudre toutes les questions fondamentales auxquelles il était confronté de tout temps.

La postmodernité est donc née du constat d'échec de la raison à tout expliquer. Est apparu dès lors un retour vers la spiritualité, mais sous des formes bien différentes que celles que nous connaissons habituellement à savoir que les grandes religions (Christianisme, Judaïsme et l'Islam) n'ont pas vraiment profité de ce regain de spiritualité. La tendance actuelle est plutôt ce que l'on nomme le syncrétisme. Il s'agit, pour les individus, de faire leur « supermarché » en prenant des éléments par-ci, par-là dans différentes religions pour s'en créer une plus personnelle.

Ce renouveau de la spiritualité postmoderne s'accompagne d'un repli sur soi et d'une augmentation de l'individualisme et du scepticisme quant aux possibilités de transformer la société. C'est l'ère du désenchantement.

Les parents n'y font pas exception et en tant qu'individus membres de la société, ils ont également tendance à questionner le bien fondé de leurs actions comme par exemple leur implication dans une association de parents.

A cela s'ajoute un aspect beaucoup plus pratique que l'on nommera la sélection intellectuelle et sociale.

Avec un taux de chômage aussi important que celui que nous connaissons actuellement et une compétitivité sans cesse plus prononcée dans et entre les entreprises et entre les individus eux-mêmes, de nombreux parents, surtout parmi les plus favorisés, souhaitent que leur(s) enfant(s) « réussisse(nt) », qu'il(s) puisse(nt) se faire « sa place au soleil » et

malheureusement il n'y a pas de place pour tout le monde. Dès lors, ces parents ont intégré le fait qu'il faudra bien en laisser un certain nombre sur le côté en cours de route. C'est ainsi que beaucoup de parents sont parfois très présents dans l'école mais à titre individuel. Lorsqu'il s'agit de réfléchir de manière globale pour permettre à tous les élèves d'arriver à bon port, certains parents préfèrent s'effacer discrètement.

Il ne s'agit bien sûr pas de juger ces parents. Il est légitime de désirer ce qu'il y a de mieux pour ses enfants. Il est plutôt question, ici, de constater un problème propre à notre société contemporaine toujours plus exigeante envers ses membres.

1.3. Le refus plus ou moins conscient de prendre des responsabilités

S'engager, c'est prendre des responsabilités et risquer la réussite, mais également l'échec. Il est toujours plus facile de critiquer après coup que de s'impliquer et de proposer des solutions. Dans cette période marquée par le doute comme nous venons de le voir, beaucoup de parents semblent préférer se reposer sur l'institution scolaire.

« Dans une situation comme celle que nous vivons actuellement, de profonde incertitude, de contradiction entre l'exigence de satisfaction immédiate et la nécessité de sacrifices, éduquer est, plus que jamais, une tâche lourde et beaucoup de parents attendent que l'institution s'en charge. »²⁴

1.4. Difficulté « d'opérationnaliser » la relation Famille-Ecole

Toujours selon Robert BALLION, l'école est une institution dont les structures auraient peu évolué ces dernières décennies et opposeraient de manière inhérente une résistance aux innovations.

Il faut savoir que l'auteur parle ici de la structure de l'école française qu'il décrit comme une forme ancienne historiquement très stable.

Mais il va de soi que la question soulevée ici, à savoir la difficulté d'opérationnaliser la relation Famille-Ecole, est tout aussi pertinente pour le système scolaire en Communauté française.

Nous aborderons l'évolution de l'école en Belgique dans un autre chapitre.

²⁴ BALLION, R. ; « Les Parents Consommateurs d'Ecole » ; Infor Parents ; novembre-décembre 1991.

1.5. La participation parentale resterait faible même là où elle est encouragée par la loi.

D'après Cléopâtre MONTANDON, de nombreuses études portant sur la participation parentale auraient démontré le fait que là où elle est encouragée par la loi, la participation resterait faible ou illusoire.²⁵

Pour appuyer ses dires, MONTANDON prend l'exemple de la France où la participation des parents ne correspond pas aux attentes alors qu'ils ont la possibilité d'être représentés dans les conseils des collèges et des lycées depuis 1968 et dans les écoles primaires et maternelles depuis 1977.

Ce qui lui fait dire que : « *Les parents ne sont pas attirés par la fonction de délégué, d'autant moins que le rôle que leur laissent jouer les professeurs ressemble dans bien des cas à de la figuration.* »²⁶

En Belgique, comme nous le verrons plus tard, l'école s'est ouverte aux parents mais la participation parentale ne correspond pas vraiment non plus aux attentes.

1.6. Manque de temps

C'est une réponse beaucoup plus terre-à-terre que, nous semble-t-il, de nombreux de parents pourraient donner pour expliquer leur non-engagement dans la communauté éducative à travers les associations de parents ou les conseils de participation.

En effet, la vie actuelle peut sembler aller toujours plus vite et devenir toujours plus complexe. La société a connu de profonds bouleversements depuis quelques décennies, notamment au niveau de la famille, nous allons le voir dans le point suivant.

Un moyen de savoir si vraiment les parents ont moins de temps à consacrer à la participation parentale à l'école que les générations précédentes sera l'enquête que nous réaliserons dans le volume 2 de cette étude. Elle pourra nous apprendre également comment les parents occupent leur temps libre et quelle part consacrent-ils dans le collectif.

1.7. Les parents font confiance à l'école

Il est en effet des parents qui ne souhaitent pas s'engager dans une association de parent tout simplement parce qu'ils font confiance à leur école et aux enseignants qui y professent.

²⁵ MONTANDON, Cl. ; « Les Relations des Parents avec l'École » ; in Lien Social et Politiques ; 1996.

²⁶ Idem

Cela peut être dû parce que ces parents ont eu la possibilité de choisir une « bonne école » pour leur(s) enfant(s) ou parce qu'ils estiment que ce n'est pas leur rôle de s'occuper de ce que les élèves apprennent en classe et que les enseignants connaissent leur métier.

Ceci nous fait toucher du doigt une des questions essentielles de la relation Famille-Ecole, à savoir la répartition des rôles entre les parents et les enseignants. Mais nous y reviendrons plus tard.

2. Développement

2.1. Evolution de la famille

On le sait, la famille a fortement évolué ces dernières décennies. Ne serait-ce que du point de vue de la parentalité. La famille nucléaire composée du père qui travaille à l'extérieur du domicile, de la mère au foyer et des enfants, ne représente plus vraiment la norme.

Aujourd'hui, il y a de nombreuses familles monoparentales, recomposées, voire encore homoparentales. Cela pourrait avoir des conséquences, entre autres, sur la répartition des tâches au sein du couple.

Nous allons brosser ici le portrait de ces différentes parentalités et nous tenterons de cerner dans la troisième partie en quoi la composition de la famille peut influencer sur l'implication d'un ou des deux parents dans la vie scolaire de leur(s) enfant(s).

2.1.1. Les familles monoparentales

Rappelons tout d'abord la définition de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques - France (INSEE) que nous avons vu dans l'analyse de la FAPEO portant sur la monoparentalité²⁷: une famille monoparentale « *comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant lui-même pas d'enfant).* »²⁸ C'est-à-dire en clair, un parent célibataire qui s'occupe de ses enfants.

Dans le cas de ces familles monoparentales, on peut aisément imaginer que les tâches propres au foyer et à la scolarité des enfants incombent forcément au parent

²⁷ « La monoparentalité » ; analyses de la FAPEO ; www.fapeo.be; rubrique thèmes\parents ; 2006

²⁸ « L'état des lieux de la monoparentalité en France » ; www.creche-attitude.fr

célibataire qui doit faire face à de profonds bouleversements dans sa vie familiale.

Rappelons également quelques généralités à propos de ces familles monoparentales : « C'est à partir des années 70 qu'a commencé à émerger cette nouvelle forme de monoparentalité pour ensuite exploser au cours des années 80. De nombreuses sources s'accordent à dire qu'actuellement, ces familles monoparentales sont dans la majorité des cas composées d'une mère divorcée ou séparée avec ses enfants. De plus, ces familles seraient généralement démunies d'un point de vue financier.

(...) Bien qu'il y ait encore peu de données à propos des familles monoparentales, il ressort des statistiques disponibles que le nombre de ce type de famille est en croissance continue. Elles représenteraient actuellement 12 à 14% de l'ensemble des ménages. « Elles comptent assez rarement plus de deux enfants et le niveau de qualification, et donc de revenus, des parents isolés est inférieur à la moyenne. »²⁹

(...) Les difficultés que connaissent ces familles ne proviennent absolument pas de la monoparentalité elle-même mais plutôt d'une conjonction de problèmes : « un isolement social combiné à des problèmes de santé du parent ou des enfants, au non-versement d'une pension alimentaire, à des revenus insuffisants, à la difficulté de (re)trouver du travail... »³⁰

(...) L'une des conséquences majeures les plus citées est l'appauvrissement économique et la précarité des familles monoparentales, surtout pour celles où la mère garde les enfants, ce qui est le plus souvent le cas. Bien souvent, les mères doivent se réinsérer dans le marché du travail après une interruption professionnelle qu'elles ont consacrée à l'éducation de leurs enfants.

(...) Les résultats scolaires des enfants en seraient également affectés. Ceux-ci auraient trois fois plus de chances de se retrouver dans l'enseignement spécialisé que ceux des familles biparentales (ayant les deux parents).³¹ »³²

²⁹ Fondation Roi Baudouin ; « Familles monoparentales, quelles solutions ? » ; Synthèse du colloque qui s'est tenu à Bruxelles le 24 octobre 2000.

³⁰ Idem

³¹ Centre pour l'Égalité des chances et la Lutte contre le racisme ; « Le droit à l'enseignement, 10 ans après le Rapport Général sur la Pauvreté » ; avril 2005.

³² « La monoparentalité » ; analyses de la FAPEO ; www.fapeo.be; rubrique thèmes\parents ; 2006.

2.1.2. Les familles recomposées

Comme dans le cas des familles monoparentales, les parents des familles recomposées ont également dû gérer des situations pas toujours faciles lors du précédent divorce ou séparation et lors de la reconstitution de la famille.

Rappelons également quelques généralités à propos de cette réalité :

« Ce concept de famille recomposée est apparu vers la fin du 20^{ème} siècle dans le champ de la sociologie et désigne selon le Petit Larousse : « une famille conjugale où les enfants sont issus d'une union antérieure de chacun des conjoints. »³³

(...ndlr : en ce qui concerne la cause la plus fréquente des familles recomposées) *Actuellement, tout comme dans le cas de la monoparentalité, c'est essentiellement le divorce.³⁴ La conséquence de ceci, et c'est important, est que le second parent de l'enfant est toujours vivant.*

(...) *Les familles recomposées représenteraient 10 % de l'ensemble des familles et seraient deux fois plus nombreuses à avoir 4 enfants ou plus. Selon certaines sources, un mariage sur trois se solderait par un divorce, d'autres parlent même d'un mariage sur deux. Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), cela (ndlr : les divorces) représenterait 40% des mariages en France. »³⁵*

Une difficulté qui pourrait apparaître pour ce type de famille dans ses relations avec l'école est la question de l'autorité parentale.

En effet, *« le beau-père ou la belle-mère n'a pas de reconnaissance légale. Il n'a donc, du point de vue juridique, aucun droit sur l'enfant et n'a donc aucune place vis-à-vis des différents intervenants que la mère ou le père est amené(e) à rencontrer comme l'école, le médecin... Et ce, même s'il l'héberge et l'élève depuis des années.*

Remarquons toutefois que depuis le décret de l'aide à la Jeunesse du 4 mars 1991, le beau-père ou la belle-mère peut invoquer le statut de « familial ».

³³ « Un modèle qui tend à s'imposer » ; <http://www.linternaute.com>

³⁴ Nous connaissons une période de « démariage » où les gens se marient moins et divorcent plus.

³⁵ « Quelle autorité parentale dans les familles recomposées ? » ; analyses de la FAPEO ; www.fapeo.be; rubrique thèmes\parents ; 2006.

Il existe également différentes possibilités pour le père afin de ne pas être considéré comme un simple étranger vis-à-vis de l'enfant. L'une d'elles est la possibilité de prendre en compte l'avis du beau-parent si c'est dans l'intérêt de l'enfant à condition « qu'il n'y ait pas de contradiction dans le droit du père ou de la mère légal(e). »³⁶

Le beau-parent peut également être associé à un programme d'aide du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) en tant que « familial ». Ou il peut encore faire valoir, au cas où il serait séparé de l'enfant, un droit aux relations personnelles s'il arrive à attester d'un lien d'affection particulier avec celui-ci. »³⁷

2.1.3. Les familles homoparentales

Ici aussi, il n'est pas inutile de rappeler quelques éléments, surtout à propos du « mariage » homosexuel et de l'autorité parentale qui en découle :

« Ce sont les Pays-Bas qui ont ouvert la voie dès le 1^{er} janvier 1998 en instaurant le "Partenariat enregistré" qui permet aux souscripteurs de régler de manière officielle leur vie commune sans pour autant se marier. Cette loi s'adresse aussi bien aux hétérosexuels qu'aux homosexuels.³⁸ Notons que les Pays-Bas autorisent le mariage homosexuel depuis le 1^{er} avril 2001.³⁹ La Belgique fait également partie des précurseurs pour avoir instauré la cohabitation légale par la loi du 23 novembre 1998, loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000⁴⁰.

C'est donc tout logiquement qu'a suivi un autre débat qui est celui de l'homoparentalité, à savoir le fait pour des couples homosexuels d'avoir des enfants. Une fois encore, la Belgique n'est pas en reste puisque le Sénat a adopté définitivement un projet de loi le 20 avril 2006 donnant la possibilité aux couples de même sexe d'adopter conjointement un enfant.⁴¹ »⁴²

³⁶ Actes de la journée d'échange du 22 mai 2002 à Namur ; « Autorité parentale : Principes théoriques, difficultés pratiques. Qui décide quoi, pourquoi, comment ? » ; JDJ n°225 – mai 2003.

³⁷ « Quelle autorité parentale dans les familles recomposées ? » ; Analyses de la FAPEO ; www.fapeo.be; rubrique thèmes\parents ; 2006.

³⁸ « Les Documents de Travail du Sénat ; Série Législation comparée ; L'Homoparentalité » ; n° LC 100 ; France ; janvier 2002.

³⁹ Idem

⁴⁰ Idem.

⁴¹ « Ouverture de l'adoption pour les couples de même sexe : à son tour, la Belgique montre l'exemple à la France » ; www.inerlgbt.org ; communiqué de presse du 21 avril 2006

⁴² « Pour ou contre l'adoption homoparentale ? » ; analyses de la FAPEO ; www.fapeo.be; rubrique thèmes\parents ; 2006.

Si l'adoption par un couple homoparental est aujourd'hui légale en Belgique, cela ne signifie pas forcément qu'elle soit acceptée de tous. Ce qui peut poser problème dans les relations famille homoparentale-école.

2.2. Le niveau d'instruction des parents

Le niveau d'instruction des parents est un facteur qui influence fortement la relation enseignants-parents.

En effet, au début du 20^{ème} siècle, les parents étaient souvent analphabètes comme nous l'avons vu précédemment. L'enseignant faisait partie de l'élite lettrée de la ville ou du village. Il régnait en maître dans sa classe et son école.

Avec l'obligation scolaire qui est apparue en Belgique en 1914 et qui, rappelons-le, s'appliquait à tous les enfants de 6 à 14 ans, le niveau d'instruction de ces élèves, qui sont devenus parents à leur tour, s'est élevé. Depuis 1983, l'obligation scolaire est élargie jusqu'à l'âge de 18 ans.

Actuellement, il n'est pas rare de trouver des parents d'élèves hautement qualifiés dans les associations de parents. Ce qui fait que l'enseignant n'est plus le seul lettré. Les parents n'hésitent pas à le questionner et à lui demander de justifier sa pédagogie. Il est dès lors compréhensible qu'il puisse se sentir agressé et mis en danger par ce qui lui semble être une ingérence des parents.

La première réaction est fort logiquement le repli sur soi et c'est pourquoi les parents doivent sans cesse montrer patte blanche et rassurer les enseignants ainsi que le chef d'établissement sur leurs intentions. Ce qui nous ramène à nouveau à la répartition des tâches entre parents et école.

2.3. Evolution de l'école

Cette répartition des tâches était au départ bien définie entre l'école et les parents. Comme expliqué précédemment, l'école s'occupait de l'instruction tandis que les parents étaient en charge de l'éducation à la maison.

Les rapports qu'entretenaient l'école et les associations de parents étaient également clairement définis. Les associations organisaient des activités lucratives afin de soutenir

financièrement les établissements scolaires et en échange le système scolaire leur était mieux expliqué. Il y avait donc une plus-value pour chacune des parties.

Depuis, les choses ont évoluées et ce toujours vers une plus grande ouverture de l'école aux parents, du moins officiellement.

A la suite de mai 68, les associations de parents étaient plutôt bien vues par les écoles et depuis lors, plusieurs ministres de l'éducation successifs ont fait paraître des circulaires incitant les écoles à créer et accepter les associations de parents, en mentionnant également que la FAPEO était disponible et compétente pour aider à la création d'une association de parents. La dernière en date est de 1985, initiée par le Ministre de l'époque, Antoine DUQUESNE (MR).

Le décret Missions de 1997 marque une nouvelle étape dans l'ouverture de l'école aux parents car il institutionnalise et rend obligatoire la création et la tenue d'un Conseil de participation par école où les parents sont partie prenante mais pas vraiment au même titre que les autres intervenants dans la communauté éducative puis qu'ils n'ont qu'une voix consultative. Ce décret permet, donc, aux parents d'approcher les prises de décisions au niveau pédagogique.

On le voit, l'école n'a eu de cesse de s'ouvrir toujours plus à la participation parentale. En tout cas, lorsque la volonté politique y est. Ce qui ne signifie pas que la réalité du terrain soit tout à fait conforme à cette volonté.

Effectivement, il ne faut pas négliger l'importance du chef d'établissement. C'est sur ses épaules que repose tout le poids de la décision d'accepter ou non les parents dans son école.

S'il est réticent, cela ne peut que nuire à la relation Famille-Ecole tandis que s'il est persuadé du bien fondé de cette relation, il pourra agir comme un véritable moteur et ainsi motiver ses enseignants à accueillir le mieux possible les parents.

Voyons maintenant comment les parents peuvent s'investir dans l'école de leur(s) enfant(s).

2.4. Modalités d'organisation de la relation Famille-Ecole

Dans le système scolaire de la Communauté française, les parents désireux de s'impliquer dans le système éducatif peuvent le faire à plusieurs niveaux. Tout d'abord, ils peuvent intégrer l'association de parents de l'école de leur(s) enfant(s) en

se présentant aux élections des membres de l'association de parents qui se déroule lors de l'Assemblée générale annuelle. La FAPEO insiste beaucoup sur l'aspect démocratique de celle-ci, à savoir que les représentants de l'association sont élus par leurs pairs. C'est une condition sine qua non pour que la FAPEO reconnaisse la légitimité des membres de l'association de parents.

Lorsqu'il n'en existe pas dans l'école, il est possible d'en créer une, ce que la FAPEO encourage. Elle soutient et accompagne d'ailleurs les personnes désireuses de mettre en place une association de parents.

Les parents ont également la possibilité de s'engager dans le Conseil de participation. Ceux-ci ont été rendus obligatoires dans chaque école de la Communauté française de Belgique par le décret « Missions » adopté en 1997. Ce qui ne signifie malheureusement pas qu'il en existe effectivement dans chaque école et encore moins que, lorsqu'ils existent, ils fonctionnent de manière optimale.

Le Conseil de participation, qui, selon le décret « Missions », doit se réunir au moins deux fois par an, est un lieu de rencontre de tous les partenaires de l'école où s'échangent des informations, des avis, des souhaits, où s'élaborent des projets, où les énergies de chacun sont mises au service de l'école et du bien-être de tous les élèves... Les parents y ont leur place et leur mot à dire à côté des autres partenaires de la Communauté éducative que sont les enseignants, le Pouvoir organisateur, la direction, le CPMS, le personnel d'entretien, les élèves...

Les parents désireux de s'engager davantage peuvent assumer la fonction de délégué FAPEO au sein de leur Association de parents et peuvent également se présenter aux élections de leur Régionale (la FAPEO regroupe en son sein 6 Régionales: Bruxelles, Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur) ou encore présenter leur candidature pour devenir administrateur de la FAPEO

Ils peuvent également siéger dans différentes commissions territoriales telles l'accueil extrascolaire... afin d'assurer la représentativité parentale ou encore dans les commissions où siègent des permanents et des administrateurs à la FAPEO.

La FAPEO insiste particulièrement sur la distinction entre démocratie représentative et démocratie participative. Nous rappelons souvent aux parents de nos associations qu'ils ne sont pas les propriétaires/gestionnaires de l'école publique. Ils ont en effet délégué cette tâche à des élus politiques qui seuls disposent de la légitimité pour gérer l'institution. Cela dit, l'intérêt

tout particulier porté par les parents à ce volet crucial de la chose publique qu'est l'école leur permet de vérifier sur le terrain si les objectifs annoncés par le pouvoir politique se traduisent bien dans les faits.

On le voit, les possibilités pour un parent désireux de s'engager dans le système éducatif belge existent et sont multiples.

3^{ème} partie : Analyse et critiques

Dans cette partie, nous allons reprendre les hypothèses émises précédemment et tenter de pousser l'analyse plus avant.

Concernant l'éventuel **découragement** que pourraient ressentir les parents face aux résistances opposées par les enseignants qui verraient la démarche des parents comme une tentative d'ingérence dans leur domaine réservé qu'est l'enseignement, il semblerait que ce ne soit plus un obstacle.

D'après Robert BALLION, même s'il est vrai que les écoles opposaient de la résistance face aux parents dans les années 70, notamment au travers des syndicats qui essayaient de contrecarrer l'action des parents, ce ne serait plus le cas aujourd'hui.

Le métier même des enseignants ayant fortement évolué, ces derniers ne seraient pas contre une certaine collaboration avec les parents bien que des craintes subsistent et subsisteront toujours de part et d'autre.

Donc, d'après BALLION, s'il y a actuellement un découragement des parents, ce ne serait pas dû à la réticence des enseignants ou du chef d'établissement.

Pourtant, la situation varie d'une école à l'autre et d'un enseignant à l'autre. Il faut également souligner l'importance du rôle du chef d'établissement dans la convivialité de la relation Famille-Ecole. Son attitude vis-à-vis des parents déteindra forcément sur ses enseignants.

Et puis, le découragement, si découragement il y a, peut provenir d'autres choses telles l'absence de résultats visibles et immédiats, le manque de participation des autres parents, le manque de moyens matériels, le manque de volonté commune à faire avancer les choses, la quasi impossibilité de parler d'autre chose que des festivités annuelles...

Pour ce qui est de **la montée de l'individualisme**, nous avons vu qu'il s'agit d'un trait caractéristique de notre société contemporaine postmoderne. Il ne s'agit pas ici de dénoncer un manque d'intérêt des parents pour la scolarité de leurs enfants qui serait dû à un sentiment égoïste accru de leur part, bien au contraire.

Nous avons vu également en guise d'introduction que la participation parentale peut revêtir différentes formes. Ce n'est pas parce qu'un parent ne s'implique pas dans l'association de parents de l'école de ses enfants qu'il ne soutient pas ce dernier à domicile pour les devoirs et leçons ou autrement encore.

Mais peut-être n'est-il pas faux de prétendre que la montée de l'individualisme influence les parents et que ces derniers se sentent moins concernés par le bien-être de tous les enfants que par celui de leur propre progéniture. Ils ne ressentent peut-être plus le besoin de s'associer, de prendre du temps...

Cette tendance trouve une illustration dans la colère de nombreux parents suscitée par la parution récente du décret de la Communauté française régissant les modalités d'inscription à l'école. Beaucoup y ont vu une contrainte les empêchant d'inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix.

Nous sommes dans une situation de « quasi marché scolaire » où le parent désire ce qu'il y a de mieux pour ses enfants. Son intérêt individuel prime sur l'intérêt de tous les enfants. Les files d'attente devant certaines écoles dites élitistes lors des inscriptions illustrent bien ce phénomène.

Encore une fois, il n'est pas question de juger. Il n'y a rien de condamnable à souhaiter le meilleur pour ses enfants mais pour la FAPEO, la démarche devrait être plus globale et viser le bien-être de tous les enfants.

Le refus de prendre des responsabilités pourrait expliquer la réticence de certains parents à l'engagement. Nous l'avons déjà dit, la vie moderne est toujours plus trépidante, toujours plus rapide, il y a plus de choses à faire, plus d'activités, plus de charges ce qui pourrait expliquer ce refus d'assumer « encore » une charge en plus. Mais une fois encore, l'enquête à paraître dans le deuxième volume devrait nous donner des indications quant à la pertinence de cette hypothèse.

L'« opérationnalisation » de la relation Famille-Ecole est une question essentielle.

La raison d'être de cette étude réside dans la question « comment ramener les parents vers l'école ? » Autrement dit : « comment mettre en œuvre concrètement à nouveau ou mieux la relation Famille-Ecole ? » Cette question revient en filigrane tout au long de cette étude. Nous la développerons dans les conclusions.

Concernant l'affirmation de Cléopâtre MONTANDON comme quoi **la participation parentale resterait faible même là où elle est encouragée par la loi**, s'expliquerait par le fait que les parents ne sont pas attirés par des postes qui ne leur semblent être que de la figuration.

De plus, selon Marc BOGDANOWICZ, « à certains égards, les dispositifs de gestion participative qui incluent les parents apparaissent même comme des

*obstacles potentiels à un partenariat éducationnel parents-école tel qu'il est prôné par de nombreux pédagogues ».*⁴³ « *Les politiques publiques accordent aux parents des droits qu'ils n'ont pas demandés sans leur offrir ce qu'ils désirent à savoir une implication directe dans l'éducation de leurs enfants.* »⁴⁴

Cela rejoint ce que nous disions plus avant et que nous développerons plus dans la conclusion à savoir que les parents ont un désir de prendre part réellement aux prises de décisions pédagogiques et éducatives alors qu'ils se retrouvent souvent cantonnés dans des fonctions qui ne correspondent pas à leurs attentes.

La dernière hypothèse est **le manque de temps**. Il est vrai que plusieurs éléments peuvent entrer en ligne de compte. Le type de famille en est un, l'activité professionnelle en est un autre.

Comme nous le disions déjà dans une analyse portant sur l'accueil extrascolaire: « *En fait, il est vrai que depuis un certain nombre d'années maintenant, la donne sociale a connu de profonds bouleversements. Tout d'abord, concernant la cellule familiale, le modèle classique du couple marié avec enfants vivant sous le même toit où le père travaille et la mère s'occupe des enfants n'est plus vraiment la norme. Actuellement, il existe un grand nombre de familles monoparentales ou recomposées. De nombreuses femmes mènent de concert une vie familiale et une carrière professionnelle. Le monde du travail a également connu de profonds changements. Notamment concernant les horaires toujours plus flexibles. De plus, la précarité du marché de l'emploi empêche souvent les parents de refuser les contraintes imposées par leur fonction.* »⁴⁵

Le résultat en est que les parents ont peut-être moins de temps à consacrer à la participation parentale en particulier dans le cas des familles monoparentales qui concerne, comme nous l'avons vu, surtout des femmes dont la situation financière est relativement précaire.

En ce qui concerne les foyers de familles recomposées ou homoparentales, il ne semble pas que cela ait une quelconque influence sur la disponibilité par rapport à la participation parentale.

Toutefois, pour répondre plus précisément à ces questions, comme nous l'avons déjà dit, il faudra attendre les résultats de l'enquête que nous allons mener auprès des parents pour le second volume de la présente étude.

Le fait qu'une famille soit de type monoparental, recomposé ou homoparental peut avoir une influence sur la relation Famille-Ecole. Dans le cas de la famille monoparentale, on l'a vu, ce sont souvent des femmes célibataires en situation financière précaire. Ce type de famille aura peut-être plus de mal à être présente à l'école que ce soit au domicile ou à l'école faute d'argent, faute de temps... Pour les familles recomposées, il est difficile de se prononcer. Et

⁴³ Cité in MONTANDON, Cl. ; « Les relations des Parents avec l'Ecole » ; in Lien social et Politiques ; 1996.

⁴⁴ MONTANDON, Cl. ; « Les relations des Parents avec l'Ecole » ; in Lien social et Politiques ; 1996.

⁴⁵ « Quel Accueil extrascolaire pour nos Enfants ? » ; analyse de la FAPEO ; in Trialogue ; n°43 ; 2006.

enfin pour les familles monoparentales, comme nous l'avons dit précédemment, il peut y avoir un problème d'acceptation de la part de l'école vis-à-vis de l'orientation sexuelle des parents ce qui peut nuire à la bonne entente Famille-Ecole au quotidien mais aussi à plus long terme.

Conclusions : « quelles pistes de réflexions sont envisageables ? »

En résumé, qu'est-ce qui freine ou empêche les parents de s'impliquer d'avantage dans la vie de l'école et la scolarité de leur(s) enfant(s) ?

Il semble qu'il puisse y avoir du découragement ou un manque de motivation de la part des parents. Lorsqu'il n'est pas directement lié à la réticence du chef d'établissement ou de ses enseignants, il peut résulter du scepticisme envers la possibilité de « faire bouger les choses ».

La montée de l'individualisme joue sans doute également un rôle. Comme on l'a vu, ce n'est pas que les parents se désintéressent du bien-être de leurs enfants mais peut-être de celui des autres. La situation de quasi marché scolaire que nous vivons actuellement en est une illustration.

L'opérationnalisation de la relation Famille-Ecole est probablement la plus grande difficulté à surmonter. Bien que des efforts sont faits pour intégrer les parents dans la vie de l'école, il y a sans doute moyen d'aller plus loin.

Et enfin, un élément à ne pas négliger est le manque de temps ainsi que le fait que de nombreux parents font confiance au système scolaire et à l'école dans laquelle est (sont) inscrit(s) leurs enfant(s).

Alors, quelles sont les pistes de réflexion que l'on pourrait envisager afin de redonner envie aux parents de s'impliquer dans la participation parentale mais également leur donner les moyens de leurs envies ?

Il y a clairement **un lien entre le dialogue parents-enseignants et le taux de réussite des élèves**. En clair, au plus souvent les parents d'un élève rencontreront et dialogueront avec ses enseignants, au plus cet élève aura de chances de réussir. Il faut donc viser à **réanimer la relation Famille-Ecole**.

En 1991 déjà, Jean-Pierre POURTOIS (professeur et chercheur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation à l'Université de Mons-Hainaut) paraphrasait MONTANDON, dans un article :

« La question de nos jours est moins de savoir s'il y a une place pour les parents dans l'école que de savoir quelle place pourrait être la leur. »⁴⁶

Dans ce même article, il propose aussi plusieurs pistes de solution que nous allons passer ici en revue.

Tout d'abord, il suggère l'organisation d'une formation initiale et continuée des enseignants à propos de la relation Famille-Ecole. Cette formation devrait apparaître dans le cursus des futurs enseignants. En effet, les futurs enseignants apprennent à gérer le dialogue avec leurs futurs élèves, avec la classe, avec l'école. Ils n'apprennent pas à gérer leurs relations avec les parents.

De plus, comme nous l'avons vu, ils ont une certaine tendance à éviter les contacts les parents lorsqu'ils ne se sentent pas suffisamment armés et compétents.

Jean-Pierre POURTOIS envisage également une formation pour les parents *« visant à accroître leur responsabilisation dans l'éducation de leur(s) enfant(s). »⁴⁷* Cette formation devrait également les aider à mieux aborder le dialogue avec les enseignants.

En troisième point, il suggère que : *« toute tentative de rapprochement entre les familles et l'institution scolaire devrait être valorisée et facilitée. »⁴⁸* Selon POURTOIS, les hommes et femmes politiques et les chefs d'établissement ont un rôle important à jouer afin de rendre plus visible toutes les expériences menées qui ont engendré de bons résultats.

Et enfin, il propose encore : *« des recherches qui étudieraient les stratégies les plus positives mises en place par les enseignants et les parents, qui analyseraient la dynamique des relations entre les instances familiale et scolaire, qui examineraient les bénéfices de la démarche de rapprochement des deux parties contribueraient à fournir*

⁴⁶ POURTOIS, J-P. ; « Relations Ecole-Famille » ; in Infor-Parents ; 1991.

⁴⁷ POURTOIS, J-P. ; « Relations Ecole-Famille » ; in Infor-Parents ; 1991.

⁴⁸ Idem

une assise scientifique et une pertinence accrue à la pratique d'une collaboration école-famille. »⁴⁹

POURTOIS reconnaît que ces mesures impliqueraient pour les acteurs du monde éducatif de gérer une plus grande complexité mais qui serait bien plus prometteuse.

Rollande DESLANDES a également des idées afin d'améliorer la relation Famille-Ecole. Selon elle, comme nous l'avons d'ailleurs déjà dit, il y a essentiellement deux types de participation parentale, l'une à domicile et l'autre à l'école. Elle souligne que deux éléments importants peuvent favoriser la relation Famille-Ecole, c'est d'une part que les enseignants invitent les parents dans l'école et d'autre part que ceux-ci comprennent clairement ce que recouvre le rôle de parent :

« La participation parentale à l'école est prédite principalement par la variable correspondant aux invitations à participer de la part des enseignants, suivie par la compréhension du rôle parental. »⁵⁰

Il y a clairement **un lien entre le dialogue parents-enseignants et le taux de réussite des élèves**. En clair, au plus souvent les parents d'un élève rencontreront et dialogueront avec ses enseignants, au plus cet élève aura de chances de réussir. Il faut donc viser à **réanimer la relation Famille-Ecole**.

Rappelons les points essentiels de cette priorité:

- la mise en place de projets visant à renforcer les liens Famille-Ecole et à organiser de manière plus systématique la participation régulière des parents à la vie de l'école. La FAPEO a d'ailleurs largement contribué à cet appel à projets.
- Doter les associations d'un cadre décrets, ce qui constitue l'objet de cette proposition de décret.
- Et enfin, conclure des contrats Famille-Ecole, la FAPEO a réalisé à ce sujet une enquête dont les résultats sont parus dans le Triologue n°41 début d'année 2006.

Nous souhaitons vivement que les orientations et principes généraux de cette proposition puissent être discutés entre des représentants des partis de la majorité et des représentants de la FAPEO et de l'UFAPEC, reconnues comme seules représentatives des parents d'élèves de la Communauté française par le décret "Missions" du 24 juillet 1997.

Il nous semble encore utile de s'interroger sur la pertinence des modalités d'organisation, de réunion, d'élections... On l'a dit, la vie est plus stressante et accaparante que par le passé, les disponibilités des parents sont probablement amoindries. Sans doute que beaucoup d'entre eux n'ont pas le temps matériel que demande l'engagement

⁴⁹ Idem

⁵⁰ DESLANDES, R. ; BERTRAND, R. ; « Motivation des Parents à participer au Suivi scolaire de leur enfant au primaire » ; in Revue des sciences de l'éducation ; volume 30 n°2 ; 2004.

dans une association de parents. Il faut imaginer des moyens de participation des parents plus en adéquation avec leurs disponibilités, leurs envies et leurs besoins.

Peut-être faudrait-il réfléchir différemment et aller jusqu'à remettre partiellement en question la base volontaire de la participation parentale en imaginant une « obligation » de représentation, par exemple au niveau de chaque classe, chaque niveau sous forme de délégués (1^{ère}, 2^{ème} ...). Ces représentants, qui auraient des questions très concrètes à gérer, pourraient servir de base pour l'élargissement ou la création d'association de parents. Il serait peut-être également plus facile d'imaginer la gestion d'activités parascolaires ou de soutien à partir de groupes d'intérêts communs.

L'idée est d'impliquer les parents plus directement dans le cadre de vie de leur(s) enfant(s). Ils seraient ainsi au plus près des structures qu'ils ne voient souvent que d'une trop grande distance.

L'idéal vers lequel il faut tendre est que les parents doivent être vus comme des **coéducateurs** à part entière. Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Trop souvent, ils sont encore considérés avec méfiance par les enseignants et les chefs d'établissement. Il est à noter que certaines craintes subsistent de part et d'autres.

Pour établir de bons rapports avec les parents et promouvoir leur participation, le projet pédagogique de l'école doit refléter les philosophies et les valeurs prônées. Cela doit être rendu visible par des actions concrètes.

L'ennui, c'est que les parents ne sont pas toujours reconnus pour discuter ou agir au niveau des questions pédagogiques. Dès lors, de quoi d'autre peuvent-ils parler dans les Conseils de participation, si ce n'est de l'événementiel et de l'organisationnel ? On peut comprendre que les parents désireux d' « élever le débat » ne soient plus très motivés lorsqu'on les freine dans leurs élans et les ramène à des questions plus terre-à-terre.

D'ailleurs, il pourrait être intéressant d'examiner les rapports des Conseils de participation car bien que la participation parentale soit formellement acquise dans les écoles, la réalité de l'ouverture semble moindre.

Il semblerait que ces rapports ne reflètent pas la réalité du terrain : ils ne rendent pas toujours fidèlement compte des discussions qui se sont tenues lors du Conseil, il n'y a pas d'état des lieux de ce qui fonctionne mal ou pas du tout, il n'y a pas de recensement des bonnes pratiques ou des perfectionnements apportés à des systèmes déjà en place...

Il y a également un problème au niveau des Pouvoirs Organisateurs concernant l'Enseignement Officiel. Rappelons que ces pouvoirs organisateurs, au niveau de la Communauté française, sont les Communes ; les Provinces, la Cocof ou la Communauté française elle-même. Les représentants des parents sont les élus locaux. Ces derniers ne semblent pas toujours assumer de manière optimale cette représentation. Un nombre important de projets s'en retrouvent bloqués par un manque d'intérêt ou de volonté politique.

Pour terminer cette étude sur une note positive, signalons qu'il existe tout de même des écoles officielles et des associations de parents qui travaillent de concert dans une entente cordiale pour le bien-être de tous les enfants.

Tous les jours, les permanents et les bénévoles de la FAPEO sont en contact avec des parents motivés et des enseignants ou chefs d'établissement accueillants.

Ceci clôture le premier volume de l'étude portant sur la participation parentale dans l'Enseignement Officiel en Communauté française.

Comme nous l'avons dit en avant-propos, le second volume de cette étude sera plus pratique. On s'intéressera aux réponses données par plusieurs ministres de l'enseignement de 1966 à nos jours à un questionnaire que nous leur avons adressé à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la FAPEO. Nous réaliserons également une enquête destinée aux parents de l'Enseignement Officiel qui devrait nous apporter des éléments de réponses concernant la proportion de parents qui s'impliquent dans une association de parents ou un Conseil de participation, leurs motivations ou leurs démotivations...

Bibliographie

- ARNAUTS, N. ; *Code FAPEO ; Historique ; Notre Histoire* ; 2005.
- BALLION, R.; *Les parents consommateurs d'école* ; in Infor Parents ; 1991.
- DESLANDES, R. ; *Théories relatives à la Relation entre l'Ecole et les Familles* ; 2001.
- DESLANDES, R., BERTRAND, R. ; *Motivation des Parents à participer au Suivi scolaire de leur enfant au primaire* ; in Revue des sciences de l'éducation ; volume 30 n°2 ; 2004.
- GERE, G.; *L'évolution de la participation des parents à la vie de l'école* ; entretien avec Mme Diane MIRON ; 2004.
- MERINI, C. ; *Le partenariat : Histoire et Essai de Définition* ; in Observatoire des Zones Prioritaires ; 2001.
- MONNIER, R. ; *La Participation des Parents à l'Ecole* ; in Infor Parents ; 1994.
- MONTANDON, Cl. ; *Les Relations des Parents avec l'Ecole* ; in Lien Social et Politiques ; 1996.
- PELLETIER, G. ; *Le partenariat : du discours à l'action* ; Université de Montréal ; Québec ; in Revues des Echanges; vol 14 ; n°3 ; Septembre 1997.
- POURTOIS, J-P. ; *Relations Ecole-Famille* ; in Infor-Parents ; 1991.
- ROGER, Y. ; couverture du Flash Infor-Parents ; février 1979.
- Actes de la journée d'échange du 22 mai 2002 à Namur ; *Autorité parentale : Principes théoriques, difficultés pratiques. Qui décide quoi, pourquoi, comment ?* ; JDJ n°225 – mai 2003.
- Centre pour l'Egalité des chances et la Lutte contre le racisme ; *Le droit à l'enseignement, 10 ans après le Rapport Général sur la Pauvreté* ; avril 2005.
- Décret Missions ; 1997.
- Direction Régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec ; *Le Fonctionnement des Conseils d'Etablissement ; Participation et Règles de Régie interne* ; Juin 1999.
- Fondation Roi Baudouin ; *Familles monoparentales, quelles solutions ?* ; synthèse du colloque qui s'est tenu à Bruxelles le 24 octobre 2000.
- *L'état des lieux de la monoparentalité en France* ; www.creche-attitude.fr
- *La monoparentalité* ; analyses de la FAPEO ; www.fapeo.be; rubrique thèmes\parents ; 2006
- *Les Documents de Travail du Sénat ; Série Législation comparée ; L'Homoparentalité* ; n° LC 100 ; France ; janvier 2002.
- Loi concernant l'obligation scolaire du 19 mai 1914.
- Loi concernant l'obligation scolaire : L29-06-1983 ; article 1^{er} - § 1^{er}.
- *Ouverture de l'adoption pour les couples de même sexe : à son tour, la Belgique montre l'exemple à la France* ; www.inerlgbt.org ; communiqué de presse du 21 avril 2006.
- *Petit Larousse illustré* ; 1988.
- *Pour ou contre l'adoption homoparentale ?* ; analyses de la FAPEO ; www.fapeo.be; rubrique thèmes\parents ; 2006.
- *Quel Accueil extrascolaire pour nos Enfants ?* ; analyses de la FAPEO ; in Trialogue ; n°43 ; 2006.
- *Quelle autorité parentale dans les familles recomposées ?* ; analyses de la FAPEO ; www.fapeo.be; rubrique thèmes\parents ; 2006.

- Un modèle qui tend à s'imposer ; <http://www.linternaute.com>